

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014**

**Séance du 27 janvier 2014**

CG 14/2<sup>ème</sup>/I-16

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**GESTION DE LA DETTE**

---

Par délibération de l'Assemblée Départementale, vous m'avez délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

A – Bilan de l'exercice 2013

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2013.

Lors du vote du budget primitif 2013, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 183 000,00 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, trois contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec les établissements bancaires suivants :

1°) budget principal :

- Banque Postale : 5 000 000 euros, taux fixe à 3,72 %, durée 15 ans,
- Crédit Agricole – Corporate et Investment Bank : 5 000 000 euros, taux fixe à 3,72 %, durée 15 ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : 183 000 euros, taux fixe à 3,57 % durée 15 ans,

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du budget primitif 2014.

De ce fait, la situation de la dette départementale (budget principal), au 31 décembre 2013, est la suivante :

- encours : 193 055 680,43 €
- taux moyen : 4,19 %
- durée résiduelle moyenne : 14 ans 7 mois
- capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute soit : 5 ans 5 mois,
- niveau d'endettement : encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement hors excédent soit 65,31 % ; ce taux ne doit pas dépasser 100 %,
- risque financier : annuité de la dette/recette réelle de fonctionnement hors excédent soit 6,58 % ; ce taux doit être inférieur à 20 %.

L'annuité 2013 de la dette se répartit ainsi:

	Budget Principal	Base de Plein Air et de Loisirs
- capital :	11 345 092,39 €	243 102,22 €
- intérêts :	8 110 033,94 €	163 675,68 €
	<hr/>	<hr/>
	19 455 126,33 €	406 777,90 €

Concernant la structure de la dette départementale, je vous précise que :

1) pour le budget principal, celle-ci est constituée à :

- 55,83 % de prêts à taux fixe,

- 0,61 % de prêts à taux variable,

- 43,57 % de prêts dits « structurés » ayant pour avantage de bénéficier d'un taux fixe moyen de 4,27 % (ils n'ont pas été perturbés par la crise financière et bancaire du deuxième semestre 2008, ni même par celle du quatrième trimestre 2011).

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2013</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
Crédit Agricole (10 prêts)	21 360 544,77 €	compris entre 0,33 % et 4,80 %	entre 2013 et 2030
DEXIA (8 prêts)	97 499 798,82 €	compris entre 3,33 % et 4,62 %	entre 2018 et 2034
Caisse d'Epargne (8 prêts)	29 299 419,98 €	compris entre 2,72 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Société Générale (5 prêts)	12 323 531,93 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2017 et 2029
Banque Populaire Occitane (4 prêts)	20 634 052,62 €	compris entre 3,51 % et 3,94 %	entre 2025 et 2028
Crédit Coopératif (1 prêt)	3 048 070,44 €	3,70 %	2021
Crédit Agricole pour ASA (1 prêt)	80 109,43 €	4,55 %	2014
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	951 922,17 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	2 858 230,27 €	4,74 %	2027

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2013</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
Banque Postale (1 prêt)	5 000 000,00 €	3,74%	2028
<b>TOTAL</b>	<b>193 055 680,43 €</b>		

2) pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, la dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 4,14 % pour un encours au 31 décembre 2013 de 3 772 059,36 € et une durée résiduelle moyenne de 11 ans 11 mois.

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2013</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
DEXIA (6 prêts)	419 452,85 €	compris entre 3,66 % et 4,87 %	entre 2014 et 2021
Crédit Agricole (4 prêts)	1 259 925,48 €	Compris entre 3,03 % et 4,80 %	Entre 2022 et 2028
Caisse d'Epargne (2 prêts)	1 505 053,22 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	49 541,48 €	4,42%	2024
Banque Populaire (1 prêt)	538 086,33 €	3,78 %	2026
<b>TOTAL</b>	<b>3 772 059,36 €</b>		

### B – La charte de bonne conduite, dite « Charte Gissler »

Rappelons les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités. Ce classement va de l'indice le moins risqué soit 1 A au plus risqué soit 6 F. En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Ainsi la classification de nos emprunts selon la typologie de la charte Gissler, est la suivante :

1°) budget principal : 40 emprunts

- catégorie 1-A (taux fixe simple et taux variable simple) : 35 emprunts pour un encours global de 108 950 281,93 € soit 56,43 % de l'encours,

- catégorie 1-B (barrière simple) : 1 emprunt pour un encours global de 8 291 410,61 € soit 4,29 % de l'encours,

- catégorie 1-C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable) : 1 emprunt pour un encours global de 1 600 520,67 € soit 0,83 % de l'encours,

- catégorie 1-D (taux avec multiplicateur jusqu'à 3) : 0 emprunt,

- catégorie 1-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5) : 1 emprunt pour un encours global de 18 029 454,09 € soit 9,34 % de l'encours,

- catégorie 3-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 27 385 795,02 € soit 14,19 % de l'encours,

- catégorie 4-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 28 798 218,11 € soit 14,92 % de l'encours.

2°) budget de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

Tous les prêts (14 emprunts) sont classés en catégorie A1 (taux fixe simple) soit 100 % de l'encours.

C – Produits structurés

Je vous rappelle que l'encours est constitué à 99,39 % d'emprunts à taux fixe soit 32 emprunts à taux fixe classique avec un encours global de 107 779 432,91 € et 5 emprunts structurés avec un encours global de 84 105 398,50 €. Les 0,61 % restant représentent 3 emprunts à taux variable avec un encours global de 1 170 849,02 €.

Les cinq emprunts dits « produits structurés » concernent DEXIA Crédit Local. Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette. Ils ont permis, et permettent encore tant que les barrières ne sont pas désactivées, de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation et ont donc généré des économies budgétaires sur le montant des intérêts remboursés (4,543 millions d'euros de 1996 à 2011).

Le détail des cinq emprunts dits « produits structurés » est le suivant :

1°) un produit de pente (TOFIXMS+) : encours de 27,386 millions d'euros, indexé sur l'écart entre le CMS 30 ans (Constant Maturity Swap) et le CMS 1 an. Cet emprunt de DEXIA bénéficie d'un taux fixe garanti de 4,18 % tant que l'écart est supérieur ou égal à 0 (au 31/12/2013 il est de 2,468 %). Classement charte Gissler : 3 E. Ce prêt est issu de la renégociation de 17 prêts, débutée en 1997, avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,79 % à 9,90 %.

2°) quatre produits à barrière : 4 prêts DEXIA sont concernés par ce type de produit qui garantit un taux fixe tant que la barrière n'est pas franchie.

– emprunt réalisé en 2003 (délibération de la Commission Permanente du 21/07/2003) et indexé sur l'euribor 3 mois (TOP): encours 1,600 millions d'euros avec un taux fixe de 3,64 % tant que l'euribor 3 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 31/12/2013, il est de 0,288 %). Classement charte Gissler 1C.

– emprunt réalisé en 2005 (délibération de la Commission Permanente du 20/06/2005) indexé sur l'euribor 12 mois (TIPTOP EURIBOR): encours 8,291 millions d'euros avec un taux fixe de 3,33 % tant que l'euribor 12 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 31/12/2013, il est de 0,558 %). Classement charte Gissler 1 B.

– prêt indexé sur l'euribor 12 mois (TOFIXIA) : encours 18,029 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,38 % tant que l'euribor 12 mois reste inférieur ou égal à 6 % (au 31/12/2013, il est de 0,558 %). Classement charte Gissler 1 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations regroupant 7 emprunts (délibérations de la Commission Permanente des 26 avril 1999, 25 août 2003, 20 juillet 2006 et 26 mai 2008) avec des taux variables allant de 4,67 % à 5,10%.

– prêt indexé sur le libor dollar 12 mois (TOFIXIA USD FLEXI) : encours 28,798 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,44 % tant que le libor dollar est inférieur ou égal à 6,50 % (au 31/12/2013, il est de 0,583 %). Classement charte Gissler : 4 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations menées depuis 1996, regroupant 21 prêts avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,75 % à 10,35%

Je vous précise, par ailleurs, que depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Conseil Général sont des prêts à taux fixes classiques.

#### D – Prévisions pour l'exercice 2014 concernant le budget principal

Concernant la gestion 2014, je vous propose, afin de financer nos investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 10 000 000 €.

Ce montant est identique depuis 2012 et inférieur aux années précédentes qui avaient enregistré la construction des collèges Vercingétorix à Montech et Manuel Azaña à Montauban, la rénovation de l'Espace des Augustins, l'aménagement du Centre Universitaire, la liaison Quercy Gascogne et les rampes de Caylus, le relogement des services et la construction du CMS de Nègrepelisse :

- 2005 : 20 500 000 €
- 2006 : 18 000 000 €
- 2007 : 18 000 000 €
- 2008 : 24 000 000 €
- 2009 : 21 000 000 €
- 2010 : 15 000 000 €
- 2011 : 13 500 000 €
- 2012 : 10 000 000 €
- 2013 : 10 000 000 €

Le montant prévisionnel des investissements directs prévus à ce budget primitif s'élève à 22 025 776 € financés à 45 % par emprunt (il était de 57 % en 2013, 44 % en 2012, 77 % en 2011 et de 64 % en 2010 et 2009).

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget principal, de 20 097 556,43 euros avec une répartition de remboursement de :

- 12 060 798,29 euros en capital,
- 8 036 758,14 euros en intérêts.

Comme vous pouvez le constater les années 2013 et 2014 se caractérisent par un recours à l'emprunt inférieur au montant remboursé en capital, signe de notre désendettement.

Selon les évolutions des marchés financiers, je vous propose de procéder, comme par le passé, aux négociations avec les organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions et de continuer à mener une gestion active de la dette en matière de refinancement d'emprunts.

Je vous saurais gré de me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2013 et de m'autoriser à réaliser un volume d'emprunt de 10 000 000 € pour financer les investissements de 2014 sur le budget principal.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présente communication concernant la gestion de la dette 2013 (annexes I et II) ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de 10 000 000 € pour financer les investissements de 2014 sur le budget principal,

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



## ANNEXE I

---

### BUDGET DEPARTEMENTAL

---

#### LA BANQUE POSTALE

---

CG 14/2<sup>ème</sup>/I-16ann1

Capital.....	: 5 000 000,00 €
périodicité.....	: annuelle
durée : .....	: 15 ans
mode d'amortissement du capital	: constant
date d'effet.....	: 7 mai 2013
date 1 <sup>ère</sup> échéance.....	: 1 <sup>er</sup> juin 2014
décompte des intérêts.....	: 30/360
taux d'intérêt.....	: fixe à 3,72 %
frais de dossier.....	: 7 500,00 €
score Gissler.....	: 1A

---

#### CREDIT AGRICOLE – Corporate et Investment Bank

---

Capital.....	: 5 000 000,00 €
périodicité.....	: annuelle
durée : .....	: 15 ans
mode d'amortissement du capital	: constant
date d'effet.....	: 15 mai 2013
date 1 <sup>ère</sup> échéance.....	: 15 mai 2014
décompte des intérêts.....	: 30/360
taux d'intérêt.....	: fixe à 3,72 %
frais de dossier.....	: 8 500,00 €
score Gissler.....	: 1A

Le Président,

## ANNEXE II

---

### BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

### DU TARN ET DE LA GARONNE

---

### Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

---

CG 14/2<sup>ème</sup>/I-16ann2

contrat n° 60012370467

- Montant.....: 183 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 23 septembre 2013
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 31 mars 2014
- périodicité.....: semestrielle
- durée .....: 15 ans
- mode d'amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,57 %
- classification charte Gissler.....: A1

Le Président,